



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Territoire accéléré Logement d'abord – Convention pluriannuelle d'objectif 2023-2025 - Avenant**

Depuis 2021, Dijon métropole est engagée en tant que territoire accéléré logement d'abord.

Dans ce cadre, la métropole a élaboré et mis en œuvre un plan d'action territorial ambitieux, soutenu financièrement par l'État, autour de quatre objectifs principaux :

- Mobiliser l'offre de logements du parc public et privé afin de faciliter l'accès au logement pour les ménages sans domicile,
- Renforcer le maintien dans le logement des publics vulnérables et prévenir la dégradation des situations,
- Améliorer la connaissance des publics sans domicile et le pilotage territorial de la lutte contre le sans-abrisme par la création d'un observatoire dédié aux publics sans domicile,
- Diffuser les principes du logement d'abord sur l'ensemble du territoire et promouvoir auprès des professionnels les outils d'accompagnement permettant leur mise en œuvre.

En 2023, à la suite de l'adoption du Plan logement d'abord 2 par le gouvernement, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre l'État et Dijon métropole pour la période 2023-2025. Le montant de la subvention annuelle alloué par l'État est fixé par avenant à la convention. Pour l'année 2025, la subvention accordée s'élève à 328 807 euros permettant la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le territoire :

- La création d'une équipe mobile d'« aller vers » dédiée aux ménages en situation d'expulsion locative,
- La mise en place d'une plateforme de captation de logements, visant à mobiliser les logements du parc privé et développer l'intermédiation locative,
- Le déploiement d'un observatoire social territorial sur le sans abris, en lien avec la démarche Synchro,
- La création de la Maison du Rétablissement pour favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées,
- La mise en place du Pôle Ressource Santé mentale et Habitat, destiné à aider les acteurs du territoire à améliorer la prise en compte de la santé mentale des personnes accompagnées dans leurs pratiques,
- Le développement de formations sur le logement d'abord, pour accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation des principes et outils de cette politique publique,
- L'expérimentation « SpoT à ToiT », visant à faciliter l'accès au logement de personnes sans domicile souffrant d'addictions.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à percevoir une subvention de 328 807 € au titre du programme Territoire accéléré logement d'abord ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

